

À lire ...

Scotstown fête son 125e

Tintin, le professeur Tournesol et des fusées à Val-Racine, le 22 juillet

Bibliothèque municipale Scotstown / Hampden

Fermeture du bureau municipale

Avis publics

Pour votre sécurité, affichez votre numéro civique !

Augmentation du tarif d'enfouissement Valoris

Informations de Lise Got, inspectrice en bâtiment et en environnement

Prochaines séances du conseil municipal

Mardi, 8 août à 19 h

Mardi, 5 septembre - 19 h

Taxes foncières

4^e versement des taxes foncières : 14 juillet 2017

Scotstown fête son 125^e

L'année 2017 marque le 125^e de la Ville de Scotstown.

Dans le but de souligner cet événement, le conseil municipal vous invite à participer aux concours suivants :

- ✚ Une bourse d'études de 1 000 \$ sera remise à un nouveau-né qui naîtra en 2017 (tirage au sort).
- ✚ Concours de décoration
Vous êtes invités à décorer la devanture de votre maison. La ville fera tirer au hasard, parmi tous les participants, une somme de 125 \$ (pour rappeler nos 125 ans).

Affiches du 125^e en vente

- ✚ Une affiche a été créée et elle est en vente au bureau municipal au coût de 25 \$.
* Les quantités sont limitées.



Également dans le cadre du 125^e, plusieurs activités auront lieu au cours des prochaines semaines ou des prochains mois.

Prochaines activités :

Du 4 au 6 août 2017 : Le Cèilidh 2017 au Parc Walter-MacKenzie

Samedi, 26 août 2017 : La Fête familiale de Scotstown de 13 h à 22 h au terrain de balle, derrière l'école St-Paul

Scotstown vous attend !

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, QUE : -

Lors de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2017, la résolution 2017-06-209 a été adoptée concernant les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* :

Résolution : 2017-06-209

Modification de la résolution 2016-12-355 : Calendrier des séances ordinaires 2017

Attendu l'adoption de la résolution 2016-12-355 adoptée le 6 décembre 2016 pour établir le calendrier 2017 de séances ordinaires du conseil municipal selon l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

Attendu que le conseil municipal désire modifier la date de la séance ordinaire du mois d'août 2017;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du mois d'août 2017 ait lieu le mardi 8 août 2017 à 19 h;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché et publié dans le bulletin Info-Scotstown par la directrice générale, Monique Polard, conformément à la Loi des cités et des Villes qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

Donné à Scotstown, ce treizième jour de juin deux mille dix-sept.

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

Pour votre sécurité, affichez votre numéro civique !

Nous vous demandons de répondre au test suivant :

- . Votre numéro civique est-il installé sur votre résidence ?
- . Est-ce que votre numéro civique est installé de façon pour qu'il soit facilement repérable en pleine nuit ?

Si vous avez répondu « Non » à l'une de ces questions, il est très important de prendre conscience qu'en cas d'urgence, le service incendie, l'ambulance ou la police aura des difficultés à vous porter secours dans un délai rapide.

La numérotation des bâtiments semble parfois anodine aux yeux des citoyens, malgré toute l'importance qu'un tel petit détail peut avoir sur votre qualité de vie. Le simple fait d'afficher votre numéro civique de manière claire et visible peut vous éviter bien des ennuis fâcheux. En effet, l'affichage de votre numéro civique permettra, par exemple, d'assurer une plus grande rapidité dans la réponse des services d'urgence, de livraison, ou encore pour vos visiteurs et amis devant localiser votre résidence. Ces derniers ne devraient pas avoir à chercher sur l'emplacement d'un bâtiment ou d'un logement et ainsi perdre un temps précieux.

Il est important de mentionner que selon le règlement municipal en vigueur chaque immeuble, habitation, bâtiment commercial, industriel ou institutionnel et situé sur un terrain cadastré doit porter un numéro civique pour l'identifier.

Travaux de rénovation au chalet des loisirs au terrain de balle

Au cours des prochains jours des travaux de rénovation extérieurs seront effectués au bâtiment du terrain de balle : Toiture, revêtement et perron

Ces rénovations s'inscrivent dans une volonté du conseil municipal de maintenir ses bâtiments en excellente condition et sécuritaire.

L'organisme La Relève du Haut-Saint-François offrira des activités dès l'automne à cet emplacement. Des informations supplémentaires seront diffusées ultérieurement.

Augmentation du tarif d'enfouissement Valoris

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le 4 juillet dernier, les membres du conseil prenaient connaissance d'une lettre de Valoris (communément appelé « le site d'enfouissement »), datée du 29 juin 2017. Une augmentation de 45 \$ /tonne des tarifs de traitement des matières résiduelles (déchets) est imposée dès le 1^{er} juillet 2017, passant à 129,24 \$ la tonne.

Le conseil municipal déplore cette situation, mais, se doit de vous en aviser avant de vous facturer cette somme sur votre prochain compte de taxe (2018). Il est donc important de réduire la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement : récupération et compostage s'impose de plus en plus.

Les cinq règles qui vous permettent de ne plus produire de déchets :

- ✚ Refuser
- ✚ Réduire
- ✚ Réutiliser
- ✚ Recycler
- ✚ Composter

LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

Il y a 40 ans, nos parents produisaient deux fois moins de déchets qu'aujourd'hui. Les emballages et le jetable ont peu à peu envahi notre monde. Ses ressources ne sont pourtant pas infinies.
ECONOMISONS-LES !

Produire moins de déchets, c'est préserver les matières premières utilisées dans la fabrication des objets. C'est aussi limiter les émissions de gaz à effet de serre et agir sur le réchauffement climatique.
PROTÉGEONS LA PLANÈTE !

Réduire ses déchets, cela signifie mieux consommer et moins gaspiller.
C'EST DONC BON POUR NOTRE PORTE-MONNAIE !

La Ville de Scotstown s'engage auprès de ces citoyens pour la réduction des déchets

ENSEMBLE, METTONS NOS POUBELLES AU RÉGIME !

Lise Got, inspectrice en bâtiment et en environnement

Piscines résidentielles – Avant d'acheter et d'installer!

L'été est à peine commencé qu'en date du 30 juin, le Québec a déjà un triste bilan : 23 noyades soit le même nombre qu'à pareille date en 2016. Sauveteurs, parents, amis, baigneurs et gestionnaires, en agissant collectivement, nous pouvons sensibiliser nos communautés à adopter des comportements sécuritaires pour favoriser une expérience aquatique sécuritaire.

C'est pour tous ces motifs qu'un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a été adopté par le Gouvernement du Québec ces dernières années. Les municipalités sont toutes tenues de faire respecter ce règlement en adoptant les leurs en concordance avec ce dernier.

Soyez prévoyants et vigilants. Avant d'acheter et d'installer une nouvelle piscine, informez-vous auprès de l'inspectrice en bâtiment de la réglementation. Si ce n'est pas fait et que votre piscine est déjà installée, il sera de sa responsabilité de vous informer de la réglementation applicable. Ce n'est jamais un moment agréable, ni pour vous, ni pour elle.

Inspectrice
819-560-8433 poste 4